

# Entre les mailles

Pierre Sommermeyer

**Q**UAND JE SUIS PARTI, JE SAVAIS QUE JE NE REVIENDRAIS PAS. J'AI PRIS le train, j'avais un passeport, *je suis passé* en Allemagne. Je retournais au pays de mes parents. Mon père était entré en France entre deux postes frontières. Ma mère avait pris un train qui passait par la Tchécoslovaquie. Moi, je prenais le chemin inverse. Naturellement. Je vivais alors dans un milieu où la notion de *légalité* était très aléatoire. Un milieu de survivants qui le savaient sans jamais le revendiquer. J'ai emprunté des *filières*, certes. D'abord, un camp de jeunes, j'étais parti comme pour des vacances. Puis un travail, mais, *sans papiers*, je dois l'abandonner au regret de mon patron. Puis six mois dans un hôpital au milieu d'objecteurs allemands qui, eux, étaient *en accord avec leur loi*. Puis, avec cette filière, je suis *ex-filtré* encore une fois en direction du Maroc sur un bateau qui ne relâchera dans aucun port français.

Dès ce moment-là, *je suis recherché* par les forces de l'ordre françaises. Je suis *insoumis*. Je serai condamné dans les mois qui suivent à un an de prison par défaut. Quand j'arrive à Casablanca, les négociations avec le FLN algérien ont commencé. La guerre d'Algérie va se terminer. Enfin, personne n'en est réellement sûr.

L'irruption de l'OAS (Organisation armée secrète, d'extrême droite) laisse imaginer le pire. Ce n'était pas seulement cette guerre que je fuyais mais aussi le service militaire. Au bout d'un mois au Maroc – j'y resterai plus d'un an –, je vais au commissariat local régulariser ma situation comme l'ont déjà fait les compagnons et compagnes étrangers qui vivent alors avec moi. Juste que ma situation est différente. La pièce dans laquelle je pénètre est occupée par un flic, les pieds sur la table, il lit *Le Canard enchaîné*. Je lui expose ma situation. Cela n'a l'air ni de le gêner ni de l'intéresser. Soulagé, je sors. Au bout de treize mois, ma *filière* me fait sortir par le même moyen. D'Anvers, je rejoins l'Allemagne; un mois dans une ferme; ça me suffit: je décide de rentrer *clandestinement* en France, de rejoindre l'Action civique non-violente et de *me constituer prisonnier*. Un ami vient me chercher à Kaiserslautern en 2 CV. À la frontière, contrôle des passeports. Nous nous étions mis d'accord pour dire que le chauffeur m'avait pris en stop et que nous ne nous connaissions pas. Le contrôle dure. Le CRS revient et nous laisse passer. Soulagement. Nous nous arrêtons une demi-heure plus loin pour manger un peu. Le même agent arrive, pistolet au poing. C'est terminé. Retour au poste de douane. Livraison aux gendarmes puisque je suis censé être militaire. Escorté jusqu'à Paris au Tribunal permanent des forces armées, je fais opposition à mon jugement. Donc, je serai rejugé. Incarcération à *la prison* de Fresnes où je rejoins des témoins de Jéhovah: ce que je suis devenu pour les gardiens de prison. Là, je serai de nouveau interrogé par des flics d'un service de renseignement. Ils veulent savoir si je suis passé par les Faucons rouges, le mouvement de jeunesse du SPD allemand.

Tout ce qui vient de se passer m'a paru normal. C'était la suite de ma vie. J'étais né dans *l'insécurité* de parents apatrides, antinazis, juif pour ma mère, réfugiés dans la partie de la France occupée par les Italiens. Occupation de la zone sud par les forces allemandes. Puis *changement de noms; clandestins*, presque trois ans au Chambon-sur-Lignon, *cachés* par des objecteurs de conscience non-violents, et chrétiens de surcroît. Tout compte fait, j'étais normal.

La lutte de Louis Lecoin a porté ses fruits. Le statut des objecteurs est voté le 21 décembre 1963. Je suis libéré dans le mois qui suit. La lutte continue sous une autre forme. La *discretion* sera de

rigueur. Service national oblige. Théoriquement soumis au règlement militaire, nous, les objecteurs en service civil, nous ferons tout pour nous en libérer. Participation à des *manifestations interdites*, production de journaux d'information. Organisation d'un jeûne de dix jours, puis refus d'obéissance. Ce dernier entraîne l'arrivée d'un camion de CRS qui embarque la majorité d'entre nous vers une prison à statut *plus ou moins clandestin* d'où nous sortirons deux mois après, l'administration d'État ayant cédé. Nous redevenons civils à part entière. Tout cela est raconté par le menu dans *Civils irréductiblement* aux Éditions libertaires. Je serai libéré de mes obligations nationales peu après.

Cherchant un point de chute pour envisager le reste de ma vie, j'ai la chance de pouvoir m'installer à Strasbourg. *Sur la frontière*. Si cela s'avérait nécessaire, je pourrais *passer de l'autre côté* sans difficulté. Je milite, j'écris, je travaille; tout cela sans problème. Puis, un jour, je m'aperçois que ma carte d'identité est arrivée à expiration. Je vais au bureau d'état-civil le plus proche pour la mise à jour. Je suis français depuis ma naissance, par le droit du sol, même si mes parents ne l'étaient pas alors. J'ai rempli mes obligations nationales, même si les conditions en furent particulières. Mais, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, il est décidé que chaque demandeur doit prouver la nationalité de ses parents. Lorsque la demande émane d'un Français qui n'est pas né en France, ou d'un Français dont les parents ne sont pas nés en France, il lui faut fournir la preuve de sa nationalité sur plusieurs générations. Je suis dans ce cas. Dans ce bureau des fonctionnaires, plus personne ne sourit. La *suspicion* flotte dans l'air. Cette décision avait été prise de façon *quasi clandestine* par le gouvernement. Pour moi, c'est un coup dur. Ce que je croyais purement automatique devenait pour le moins étrange si ce n'était dangereux. Le passé remontait brutalement à la surface. Quel serait le pas suivant? Heureusement, je disposais d'une page enlevée au *Journal officiel* de l'époque portant naturalisation de mes parents. Ces dispositions firent scandale quand certaines personnalités furent elles-mêmes concernées. Les portes de la *clandestinité* pouvaient se rouvrir à n'importe quel moment. Au fond, je restais un étranger dans mon propre pays.

Pierre Sommermeyer